



*L'efficacité
Réformiste*

<http://folatecoere.free.fr>

LATECOERE
TOULOUSE – GIMONT

A Toulouse, le 22 Mars 2012

LA FEUILLE DE ROUTE

Le Comité d'Entreprise avec FO

Rôle du Comité D'Entreprise

Les attributions du Comité d'entreprise en matière économique et activités sociales et culturelles, représentent un enjeu majeur au regard des attentes des salariés.

Allier le rôle économique et les activités sociales et culturelles sans affaiblir l'un ou l'autre participe pleinement à la défense des intérêts des salariés et à répondre à leurs attentes.

Autant de thèmes sur lesquels le Comité d'Entreprise doit se pencher pour maintenir et sauvegarder les grands équilibres, les emplois, la défense des intérêts matériels et moraux des salariés, mener à bien les activités sociales et culturelles.

Le Comité d'entreprise participe de manière déterminante à l'enrichissement des processus décisionnels de l'entreprise et à l'expression des intérêts des salariés dans des formes non conflictuelles.

Avec FO

la feuille de route pour le futur Comité d'Entreprise Latécoère

Les commissions obligatoires au nombre de quatre

1. Commission Economique

Elle est chargée de préparer les travaux du Comité d'Entreprise.

Pour FO, il est essentiel de :

- ✓ **Développer le rôle de cette commission** et lui donner les moyens nécessaires en se faisant assister si besoin par des experts.
- ✓ **Préparer les travaux du Comité d'Entreprise** en étudiant les documents économiques et financiers remis à ce dernier et approfondir les questions posées en réunion du Comité d'Entreprise.
- ✓ **Faire perdurer** l'association de cette commission à celle de la **commission financière** qui gère les fonds communs de placements d'épargne entreprise.
Dans ces fonds il y a le FCPE B qui détient **près de 18% des droits de vote** du capital de notre groupe.

FO s'engage à ce que toutes décisions faisant appel au droit de vote soient débattues et votées en **Comité d'Entreprise**.

2. Commission Logement

Elle facilite l'accès des salariés à la propriété et au logement locatif.

FO s'engage à :

- ✓ **Apporter** une information régulière et organiser **au moins deux fois par an des forums** avec la venue d'experts du groupe CILEO, collecteur du « 1% patronal ».
- ✓ **Mettre** en place **des permanences toutes les 2 semaines** afin de pouvoir informer ou renseigner au mieux le personnel Latécoère.

3. **Commission Formation Professionnelle et Emploi**

Elle prépare les délibérations du CE sur les questions relatives à la formation, l'expression des salariés, l'emploi des jeunes, les handicapés, et étudie le rapport annuel sur la formation

FO veillera à ce que les heures de formations et leurs coûts **soient équitablement répartis** entre les différentes catégories du personnel Latécoère.

Nous défendons le développement des formateurs Internes qui est un levier pour l'accroissement des heures de formation.

FO veillera à ce qu'il soit proposé un choix plus large dans le catalogue de la promotion sociale.

Nous voulons renégocier l'accord du DIF pour en ouvrir les possibilités.

L'Emploi

Pour FO cette commission doit étudier les problèmes spécifiques concernant l'emploi, en particulier des jeunes et des handicapés.

4. **Commission de l'Egalité Professionnelle**

Pour **FO** cette nouvelle commission doit veiller :

- ✓ **Au respect de la loi** en termes d'égalité salariale
- ✓ A une plus grande **mixité des emplois**
- ✓ A **l'égalité** pour l'accès à la formation professionnelle, à la **promotion** et à l'évolution professionnelle
- ✓ A une amélioration de **l'organisation du travail** et du temps de travail permettant aux salariés femmes et hommes **d'articuler vie professionnelle et vie privée.**

De plus, dans le cadre du Suivi des actions de fonds prévues par l'accord, cette commission devra **examiner et analyser** bi-annuellement les indicateurs présentés dans **le Rapport de Situation Comparée (RSC)**

Les Activités Sociales

Le comité d'entreprise s'occupe des activités sociales et culturelles qui permettent aux salariés de bénéficier de divers avantages : La gestion des activités sociales et culturelles est le second volet des missions du Comité d'Entreprise.

Mettre en place une politique sociale, choisir les avantages et les activités dont vont bénéficier les salariés, gérer au quotidien les œuvres sociales, établir des critères objectifs, passer des contrats avec les prestataires de services, etc.

Pour FO il est important **de conserver les équilibres des principaux postes de dépenses** tout en tenant **compte des évolutions et de l'attente des salariés.**

48% - Les cadeaux de fin d'année, repas, week-ends, événements, billetterie, fête des mères

18% - Les séjours enfants

11% - Les subventions (Loisirs, USAL, handicapés, retraités)

9% - Le patrimoine

9% - Les chèques vacances

5% - Les locations d'été

Cette répartition est établie pour que chaque salarié puisse en bénéficier tout le long de sa carrière.

Des Projets Concrets avec FO

FO propose de :

✓ **Etablir un Règlement Intérieur du Comité d'Entreprise**

Un certain nombre de dispositions non **prévues par les textes** peuvent apporter une incompréhension sur les dispositions mises en œuvre **au titre des œuvres sociales**. Celui-ci sera débattu en comité d'entreprise, communiqué et **à la disposition de tous**.

✓ **Créer un Site Internet dédié au Comité d'Entreprise**

Nous devons tout mettre en œuvre pour qu'il n'y ait pas de salariés mal informés sur les possibilités qu'offre votre Comité d'Entreprise.

✓ **Mettre** en place les **CESU** (chèque emploi service universel), et **d'Augmenter le budget** chèques-vacances en **y associant** les CESU, **laissant le choix aux salariés selon leur besoin de bénéficier de cette aide du CE**.

Les montants subventionnés **seront valorisés et conserveront le principe de l'aide en fonction des conditions**.

✓ **Développer les achats groupés**, négocier les meilleurs prix avec des produits de qualité en créant de nouveaux partenariats. Nous souhaitons également remettre aux **salariés un carnet d'informations qui précise les remises accordées aux salariés Latécoère**.

✓ **Pérenniser et augmenter le nombre des week-ends en proposant des sorties variées et attractives**, donnant la possibilité aux salariés de découvrir de nouvelles destinations.

✓ **Maintenir l'accessibilité** à tous, sur les séjours enfants en **tenant compte du prix de base**. Nous proposerons **des séjours par groupe d'âge** qui permettent la mixité sociale génératrice de la cohésion entre salariés.

✓ **Favoriser l'éclosion de nouvelles sections** de loisirs et sportives tout en pérennisant les existantes. En particulier **FO souhaite** permettre aux **salariés du site de Gimont** d'avoir des facilités similaires aux salariés de Périole pour la pratique d'un sport en signant **des conventions avec les collectivités territoriales**.

✓ **Acheter ou louer un véhicule de 9 places** en remplacement d'un des anciens, afin que les sections loisirs ou USAL puissent l'utiliser dans le cadre de leurs activités en toute quiétude.

✓ **Entretenir et Gérer le patrimoine du Comité d'Entreprise**, sans ponctionner les autres budgets prévus dans l'action sociale.

✓ **Diffuser** annuellement le **budget prévisionnel** du **Comité d'Entreprise et le bilan** de l'exercice réalisé.

Les choix de **FO** sont réalistes, il n'est pas question pour nous de promettre monts et merveilles, notre volonté est **de faire évoluer nos répartitions sans supprimer celles qui font leurs preuves**.

Pour FO les finances du Comité d'Entreprise doivent être gérées « en bon père de famille », dépenser **ce que l'on a sans faire de dette**.

C'est avec **cette feuille de route**, sous la responsabilité **du secrétaire du Comité d'Entreprise actuel**, que la future équipe de gestion du Comité d'Entreprise s'engage envers vous.

FO doit pouvoir appréhender dans les meilleures conditions un contexte que nous ne maîtrisons pas.

Les années futures seront primordiales **pour notre avenir**. Notre Direction a confirmé sa volonté de **rapprochement avec un ou deux partenaires industriels d'ici 2 à 3 ans**.

Un rapprochement n'est jamais anodin. Nos activités, donc nos **emplois** et nos **accords**, seront au cœur du débat. Avec **un syndicat fort et représentatif**, les partenaires sociaux que nous sommes auront **les armes pour défendre au mieux vos intérêts individuels et collectifs**.

FO est le premier syndicat de **l'Industrie Aéronautique Française**. C'est à ce titre que nous pouvons **peser sur les futures décisions**. Nos homologues comme nos dirigeants tiendront compte **de notre représentativité**.

En votant FO vous vous donnez la possibilité d'avoir **une influence sur votre avenir**.

C'est par un vote massif FO que vous pouvez l'obtenir **Nos candidats dans les trois collèges**

1^{er} Collège			
Titulaires		Suppléants	
SAINT LAURENT	Yannick	GAMBIN	Stéphane
SARTRE	Jérôme	BRUX	Patrick
GALY	Eric	ZAN BI	Glai

2^{ème} Collège			
Titulaires		Suppléants	
CASSAN	Guy	CASTELLE	Frédéric
MONTAUT	Nadège	BOURGUIGNON	Michel
BAUX	Francis	MATHIEU	Thierry

3^{ème} Collège			
Titulaires		Suppléants	
PONS	Christine	SUC	Patrick
CARRENO	José	VIALA	Dominique

VOTEZ et FAITES VOTER FO
LE 05 AVRIL 2012

FO : AGIR ET ALLER DE L'AVANT !